



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**

Le **ONZE JUIN**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 juin 2026**

**Etaient présents :** Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Myriam RAYNARD, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Murielle GIRARDOT, Corentin VAZEUX, Maël TOULY.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir :** Thomas BONNIER donne pouvoir à Jean-François POISSON.

**Secrétaire de séance :** Elodie GARIN.

2026-41

**Recensement de la population 2027 – Désignation d'un coordonnateur communal et d'un élu référent.**

**Monsieur le Maire expose :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, relative à l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

**Considérant** que la commune de Montrottier fait partie des communes qui seront recensées en 2027, et qu'elle doit, à ce titre, mettre en place l'organisation nécessaire à la réalisation de cette mission d'intérêt général,

**Considérant** que le bon déroulement de cette opération repose notamment sur la désignation d'un coordonnateur communal et d'un élu référent,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le prochain recensement général de la population se déroulera du jeudi 21 janvier 2027 au samedi 20 février 2027.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette opération en lien avec l'INSEE, il est proposé au Conseil municipal de désigner **un coordonnateur communal** qui sera formé et aura pour missions de :

- Préparer et mettre en œuvre localement l'enquête de recensement,
- Assurer le suivi de la collecte en lien avec l'INSEE,
- Coordonner et encadrer quotidiennement les agents recenseurs durant la période de collecte,
- Veiller au respect du calendrier et des consignes transmises par l'INSEE.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de désigner Mme Sylvie LOTTI, agent communal, en qualité de coordonnateur communal au titre du recensement 2027 qui bénéficiera, afin de pouvoir effectuer cette mission, d'une décharge partielle de ses activités et conservera sa rémunération habituelle.

Il est également proposé au Conseil municipal de désigner un **élu référent** pour le recensement 2027 qui accompagnera le coordonnateur communal dans cette démarche.

**Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **DESIGNE** Mme Sylvie LOTTI, agent communal, en qualité de coordonnateur communal au titre du recensement 2027,
- **DIT** qu'afin de pouvoir effectuer cette mission, Mme Sylvie LOTTI bénéficiera d'une décharge partielle de ses activités et conservera sa rémunération habituelle,
- **DESIGNE** M. Bernard CHAVEROT, conseiller municipal, en qualité d' élu référent pour le recensement 2027,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre les présentes désignations à l'INSEE et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution des missions susvisées.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Jean-François POISSON**



**La secrétaire de séance,**

**Elodie GARIN**

A black ink signature of Elodie GARIN, consisting of a large, stylized loop.

Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :